



FFvolley

**COMMISSION FEDERALE VOLLEY ASSIS
PROCES-VERBAL N°4 du 28/02/2026**

SAISON 2025/2026

Présents :

Isabelle COLLOT
Flore PERARD
Chrystel BERNOU
Jean-Baptiste BOUHELIER
Laurent DANIEL
Bernard LAGIERE
Olivier LEGRAND
Gilles PAGA
Jean-François RYELANDT
Jocelyn TRUCHET

Présidente
Secrétaire

Invités :

Jenna AGBODJAN PRINCE
Dominique DUVIVIER
Yohann ESCALA
Quentin DOLO

Capitaine EDF Féminine
Entraîneur EDF Masculine
Entraîneur EDF Féminine

Absente :

Sarah ARISS

ORDRE DU JOUR

- Prochaines échéances CFVA
- Etat des Lieux 2025-2026
- Feuille de route Olympiade
- Projets et compétitions 2026-2027
- PVE Euroleague réglementation
- Projets Sportifs Fédéraux (PSF)
- Label Volley Assis 2026
- Arbitrage
- Point EDF
- Divers

1) Prochaines échéances CFVA

Date des prochaines réunions CFVA : 28/04/2026 - 02/06/2026 (validation Labels, RPEs et calendriers championnats) - 03/09/2026 (maquette définitive calendriers championnats et programmation saison 2026-2027).

2) Etat des lieux 2025-2026

Cf Rapport d'Activité de la Commission Fédérale Volley Assis.

La commission a la volonté de faire le suivi et de se donner les moyens d'atteindre les objectifs de la feuille de route de l'olympiade 2024-2028.

- Intégration du volley assis dans les commissions fédérales : une réunion est à programmer dans le cadre des compétitions 6x6 avec la Commission Fédérale Sportive pour l'intégration de la discipline et d'un membre de la CFVA. Importance d'être actif dans la Commission Fédérale Outdoor pour la promotion via des sensibilisations et/ou animations à l'occasion de compétitions gérées par la fédération. Enfin, il faut intégrer la Commission des Présidents de Liges pour connaître leurs objectifs sur la discipline.
- Statistiques : 469 licences compétition - extension para-volley option assis à l'issue de la saison 2024-2025, soit une augmentation de 15 % depuis le début de l'olympiade - *Objectif 800 licences à l'issue de la saison 2027-2028*. 112 clubs ayant une affiliation type volley assis pour la saison 2024-2025 dont 54 clubs qui délivrent des licences para-volley assis, soit une augmentation de 35 % depuis le début de l'olympiade - *Objectif 200 clubs à l'issue de la saison 2027-2028*.
- Compétitions :
 - o Challenge France 4x4 : 4 étapes régionales et 1 étape nationale à ce jour réalisées. Certains clubs ne se sont pas réengagés cette année et de nouvelles équipes sont arrivées. Certains clubs engagés sur les compétitions 6x6 font l'impasse cette saison et d'autres proposent simplement la discipline en interne du club (les sections persistent). A la suite de la réorganisation du fonctionnement de la compétition avec des étapes interrégionales et nationales qui s'entremêlent, les participants ayant la licence volley assis représentent 95% de l'ensemble des joueuses et joueurs. Des sections sont existantes en Martinique et à la réunion avec un arbitre certifié volley assis, mais l'organisation de compétitions semble à ce jour compliquée. Un point sur l'auto-arbitrage est relevé avec des appréciations différentes des règles qui créées quelques tensions. *La commission valide le fait de réaliser une courte vidéo reprenant les points importants des règlements d'arbitrage sur la compétition à diffuser aux clubs.*
 - o Championnat National Féminin 6x6 : Du fait de la formule sportive et malgré le fait qu'une équipe soit exempte de la dernière journée du championnat, cette équipe ne peut jouer le titre de la compétition. La remise du titre de Championne de France 2025/2026 se fera à l'occasion de la dernière journée par un membre de la commission. *La question se posera chaque saison en fonction du nombre d'équipes participantes et du classement. En cas d'organisation d'une Coupe de France Féminine, il pourra être envisagé une remise du titre sur cette compétition.*
 - o Championnat National Mixte 6x6 : La vérification des feuilles de match a révélé une problématique sur le fait que 2 joueur(se)s classifié(e)s doivent être en permanence sur le terrain et ne peuvent être remplacé par le libéro dans la mesure où cela diminue le nombre de joueur(se)s classifié(e)s sur le terrain inférieur à 2. Ces changements (déplacements du libéro) n'apparaissent pas sur la feuille de match électronique. *La commission valide la procédure que les clubs doivent fournir une liste des joueur(se)s classifié(e)s sur chaque journée*

de championnat et il reviendra aux arbitres et à la table de marque de valider les remplacements des libéros (si pas de refus de l'arbitre en cas d'irrégularité sur le changement, l'autre club doit poser réclamation dès l'acceptation du changement et avant que le point suivant commence). La commission valide le fait de réaliser une courte vidéo reprenant les points importants des règlements d'arbitrage sur la compétition à diffuser aux clubs. La remise du titre de Champion de France 2025/2026 se fera à l'occasion de la Coupe de France 6x6 par un membre de la commission.

3) Feuille de route Olympiade

Cf Feuille de Route Olympiade 2024-2028 - Commission Fédérale Volley Assis.

Axe de développement : quelques pistes de réflexion :

- Utiliser un outil de la fédération existant :
 - o Club jeunes : convention entre l'association sportive (scolaire) et le club existant pour que l'association deviennent un GSA affilié à la fédération
 - o Reprendre contact avec l'UNSS (sport adapté plus que volley assis mais dans l'objectif de création de compétition parasport) en proposant un format mixité handi-valide
- Jouer avec le prix des licences créés dans une nouvelle section volley assis ou d'un club volley assis (réduction sur les premières)
- Organiser sur les championnats jeunes 4x4 (M13, M15, ...) une journée obligatoire de volley assis (pas de plateau, niveau départemental ...) mais selon les territoires le remplacement d'une journée en cours de championnat peut-être plus compliqué et il faudrait donc impliquer les ligues pour porter ce projet
- Engager des démarches de création/affiliation de volley assis au sein des structures professionnelles de la LNV (crédit supplémentaire pour les DAFs, structurant pour un club, permet d'avoir des sponsors/subventions supplémentaires...) en prenant un premier contact avec les Président de la LNV et certains clubs

La commission valide les propositions suivantes :

- *Reprise de contact avec l'UNSS pour le dispositif sport partagé avec l'application du Challenge France 4x4.*
- *Réalisation de points réguliers (une fois tous les 3 mois) avec chacun des référents des territoires afin d'avoir un suivi individualisé de leurs avancés sur les différents objectifs de la feuille de route. Prise de contact pour un premier suivi puis cibler les référents qui sont le plus impliqués dans leurs territoires afin de ne pas monopoliser le chargé de mission dans cette tâche.*
- *Première prise de contact avec le président de la LNV pour activer le levier des structures professionnelles.*

Axe de formation :

- Classification : vidéo pour plus de sensibilisation du public cible réduit de par leurs qualifications obligatoires : kiné ou médecin
- Arbitrage : poursuite d'une formation par an en 2 parties (théorique + pratique) avec ajout de vidéos
- Educateurs/Entraîneurs : niveau 1 DRE2 (régional) Module 6 (problème de mise en place par les ligues) et niveau 2 DNE2 Module 11 (modèle inclusif plébiscité)

Des évolutions sont en cours avec la mise en vidéo (encapsulation asynchrone) de toutes les formations théoriques afin de rendre le contenu plus accessible aux personnes désirant se

former ; et une réorganisation de la formation éducateur/entraîneur volley assis qui passerait de 2 à 3 modules de formation pour faciliter une mise en place au sein des territoires :

- Module 1 : Animateur Volley Assis (1 journée de 7H théorique et pratique) - aucun prérequis - niveau régional
- Module 2 : Educateur Volley Assis - 12H - 2 jours dont 6H de pratique (2x3H) + évaluation intermédiaire - module 1 prérequis - le niveau d'organisation sera un mixte avec du régional ou du national ainsi que la méthode avec une partie pratique en physique et une partie théorie qui pourra être en distanciel
- Module 3 : Entraîneur Volley Assis (actuel DNE2M11) - 20H - 3 jours en immersion avec les EDF Volley Assis - évaluation et certification finale

La commission valide la nouvelle organisation de la formation éducateur/entraîneur volley assis en 3 modules de formation.

4) Projets et compétitions 2026-2027

La CFVA décide de reconduire l'ensemble des compétitions pour la saison 2026-2027 : Challenge France4x4, Championnat National Mixte 6x6, Championnat National Féminin 6x6 et Coupe de France 6x6. Les questionnaires sur l'organisation d'un Championnat National Masculin 6x6 et d'une Coupe de France Féminine 6x6 seront reconduits.

Une réflexion sur l'organisation d'une coupe de France avec des étapes régionalisées (pouvant être portées également par les ligues) avec des qualifications pour l'étape finale est évoquée. Ce format est aussi évoqué sur les championnats mais cela impliquerait que cela soit porté par des référents et l'ajout d'une date minimum supplémentaire au calendrier.

5) PVE Euroleague réglementation

Un problème a été remonté au sujet d'une compétition européenne où des clubs français participaient : l'Euroleague masculine. Jusqu'à présent, Paravolley Europe (PVE) vérifiait les collectifs des clubs avec les passeports et non avec les licences nationales des joueurs. Un club a fait remonter l'anomalie que certains joueurs ne jouent pas dans le même club sur le championnat mixte et sur l'Euroleague masculine. A partir de la saison prochaine, PVE transmettra à chaque fédération nationale une liste de joueurs lorsqu'un club s'engage sur une compétition PVE qu'elle devra vérifier, confirmer et signer.

La commission décide que la liste fournie à PVE pour l'Euroleague masculine devra comporter des joueurs avec une licence dans le club ou jouant sur le Championnat National Mixte 6x6 avec le club sur la saison en cours. Dans tous les cas, la liste finale des joueurs pour les compétitions européennes de clubs, devra être soumise à validation auprès de la fédération avant d'être envoyée à PVE.

6) Projets Sportifs Fédéraux (PSF)

Les PSF sont une subvention provenant de l'Agence Nationale du Sport (ANS) que la fédération alloue aux clubs affiliés sur certains projets. Il y a une ligne en objectif para-volley avec un % de subvention obligatoire à délivrer aux structures par la fédération en fonction de la réalisation d'objectifs. Pour la saison 2025/2026, le pourcentage de la subvention PSF devrait être à 10%, la période de dépôt des dossiers étant mi-mars à mi-avril.

Ce quota n'est pas rempli par la FFVolley et cela peut avoir des répercussions sur le volley dans sa globalité :

- Il manque des dossiers para-volley car beaucoup de clubs ne déposent pas de dossiers de subventions : au moins 40% des clubs ayant une section volley assis ne déposent pas le dossier PSF

- La responsabilité revient aux ligues d'attribuer des subventions allouées aux dossiers réceptionnés (il faut respecter le quota pour continuer à obtenir de l'argent)
- Marche de suivi à réaliser auprès des ligues (rôle des référents) et que l'information circule auprès des clubs (il faut monter un dossier, il faut que la ligne achat sur le budget de l'action ne dépasse pas 500€ unitaire de matériel, il ne faut pas que ce soit en rapport avec les compétitions (ce mot ne doit pas apparaître), promotion sur le territoire auprès de différents publics...)
- Les référents doivent suivre les clubs et les pousser à déposer des dossiers, voire monter une section volley assis avec un dossier afin de remplir les quotas
- Les ligues/comités peuvent déposer un dossier institutionnel sur le volley assis et/ou sur le volley sourd qui seront soumis à l'acceptation de la FFvolley (si le dossier est conforme)

7) Label Volley Assis 2026

La commission valide les critères des 3 niveaux de labellisation suivants pour le Label Volley Assis 2026 :

- **Label BRONZE :**
 - o Inscription du GSA à l'Handiguide des sports (guide national des structures accueillant des personnes en situation de handicap)
 - o 4 licences Compétition Para Volley Assis au sein du GSA (facultatif si Ligue ou Comité Départemental)
 - o Mise en place ponctuelle d'une action Volley Assis (auprès des jeunes en situation de handicap, promotion, initiation, organisation d'un évènement ...) dans la saison (bilan complet à soumettre)
- **Label ARGENT :**
 - o Inscription du GSA à l'Handiguide des sports (guide national des structures accueillant des personnes en situation de handicap).
 - o 8 licences Compétition Para Volley Assis au sein du GSA
 - o Mise en place d'un créneau régulier Volley Assis, a minima bimensuel, encadré par un éducateur volley - Fournir les créneaux et la licence éducateur volley
 - o Participation du GSA au Challenge France 4x4 Volley Assis 2025/2026 (deux étapes minimum) ou à la Coupe de France 6x6 Volley Assis
- **Label OR :**
 - o Inscription du GSA à l'Handiguide des sports (guide national des structures accueillant des personnes en situation de handicap).
 - o 15 licences Compétition Para Volley Assis au sein du GSA
 - o Mise en place d'un créneau hebdomadaire Volley Assis avec un encadrement par un professionnel ou un bénévole ayant obtenu à minima le module Volley Assis DRE2 M6 - Fournir les jours et horaires des créneaux + Fournir la carte ou l'attestation délivrée
 - o **ET/OU** Avoir un arbitre licencié club ayant obtenu ou ayant passé le module formation d'arbitrage Volley Assis officiant dans les compétitions Volley Assis (Challenge France 4x4, Coupe de France 6x6, Championnat National Mixte et Féminin 6x6) - Fournir les jours + Fournir l'attestation délivrée
 - o **ET/OU** Participation du GSA à au moins 3 étapes du Challenge France 4x4 Volley Assis 2025/2026
 - o **ET/OU** Participation du GSA au Championnat National Mixte 6x6 Volley Assis ou au Championnat National Féminin 6x6 Volley Assis 2025/2026

8) Arbitrage

Projet d'encapsulage de la formation arbitrage (vidéos enregistrés pour les différents niveaux) avec création d'une vidéo pour améliorer la compréhension des règles et de la procédure pour chaque compétition (Challenge France 4x4 et Championnats 6x6).

La commission met en place un listing de points de règlement à préciser qui seront intégrés dans la vidéo pour être opération avant le début de la saison prochaine. Il est également question d'envisager un examen théorique à faire passer à chaque club engagé dans les championnats (sans obligation de former un arbitre) en début de saison pour savoir si les règles sont bien comprises.

9) Point EDF

Période de trêve pour les EDFs avant reprise de la saison internationale. Détection de 2 hommes (1 VS1 et 1 VS2) et 2 femmes (1 VS1 et 1 VS2) en cours.

EDF Masculine :

- Stage à Blois (invitation de la ligue) du 19 au 22 mars 2026 avec présence de l'équipe nationale des Pays-Bas (Formations d'éducateurs prévues en parallèle de ce stage) ;
- 23 au 26 avril stage CREPS de Vichy ;
- 14 au 17 mai stage CREPS de Vichy ;
- Silver Nations League en juin 2026 ;
- Si désistement, Championnat du Monde 10 au 17 juillet 2026 à Hangzhou en Chine ;
Championnat d'Europe Niveau B du 23 au 26 août 2026 à Brno en République Tchèque.

EDF Féminine :

- 23 au 26 avril stage CREPS de Vichy ;
- 11 au 17 mai 2026 : 3 jours de stage (lundi au mercredi), et départ jeudi pour la Gold Nations League du 15 au 17 mai 2026 à Leipzig en Allemagne ;
- 25 juin au 1er juillet 2026 stage CREPS de Vichy ;
- Championnat du Monde 10 au 17 juillet 2026 à Hangzhou en Chine.

10) Divers

Question sur assister (voir la demande exacte : juste observation ou impliqué dans les entraînements) aux rassemblements des EDF VA : possible au cas par cas sous réserve d'approbation de la directrice de la performance en charge des EDFs et aux frais des personnes voulant y assister.

Invitation à lire la tribune du sport adapté pour les Alpes 2030 et la stratégie nationale sport et handicap 2030.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Isabelle COLLOT
Présidente de Séance



Flore PERARD
Secrétaire de Séance

